

Conditions d'accès

Chères visiteuses, chers visiteurs,

Soyez les bienvenus au Centre Albert Anker. Nous vous souhaitons un agréable séjour dans notre maison d'artiste. Le but du présent règlement est de vous rendre la visite aussi agréable que possible et de garantir la sécurité de toutes les personnes et des œuvres d'art. En entrant au Centre Albert Anker, vous acceptez ce règlement de manière contraignante.

N'hésitez pas à vous adresser à notre personnel à la réception si vous avez des questions.

| | |
|--------------------|---|
| Fumer | Il est interdit de fumer (vapotage compris) dans tous les locaux et sur l'ensemble du site du Centre Albert Anker (risque d'incendie !). Devant l'entrée, près de la fontaine, il y a un cendrier. |
| Animaux | Les animaux ne sont pas autorisés sur tout le site du Centre Albert Anker. |
| Nourriture | Il est interdit de manger ou de boire dans toutes les salles d'expositions. Dans le jardin, il y a un bistrot en libre-service. |
| Vidéosurveillance | Le Centre Albert Anker est sous surveillance vidéo pour des raisons de sécurité des œuvres. |
| Bagages | Les visiteurs sont priés de déposer à la réception les sacs à dos. Les sacs jusqu'à la taille d'un format DIN A4 (env. 20 x 30 cm) sont autorisés. En cas de doute, le personnel de réception décide. |
| Parapluies | Les parapluies ne sont pas autorisés dans les salles d'exposition et doivent être déposés dans les porte-parapluies mis à disposition. |
| Vêtements mouillés | Pour les expositions dans le pavillon d'art, les vestes et manteaux mouillés doivent rester dans le vestiaire à l'extérieur. |



| | | |
|---------------------|---|-------|
| Enfants et jeunes | Les enfants et les jeunes de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte. | 2 / 2 |
| Parking | Il n'y a pas de parking près du Centre Albert Anker. La place devant l'entrée ne peut être utilisée que comme place de déchargement. Vous trouverez des places de stationnement sur la place du village ainsi que devant le hangar communal et près du terrain de football. | |
| Vélos | Les vélos peuvent être déposés sur la place devant le Centre Albert Anker près de la fontaine. Nous déclinons toute responsabilité. | |
| Photos | La prise de photos sans flash à des fins privées est autorisée dans l'exposition permanente et l'exposition temporaire. Il est interdit de prendre des photos dans l'atelier et dans l'appartement historique. | |
| Jardin | Il est permis de se promener dans la roseraie devant la maison Anker. Il est interdit de cueillir des fleurs et de prélever des plantes. | |
| Œuvres | Les œuvres sont sensibles et peuvent être endommagées même par un léger contact. Il est interdit de toucher les œuvres ou de les endommager de quelque autre façon. Les visiteurs répondent des dommages causés. | |
| Bâtiment historique | L'exposition permanente, l'atelier et l'appartement historique se trouvent dans une maison historique qui comporte des poutres, des seuils et des passages bas. Si nécessaire, les visiteurs sont priés de baisser la tête et de lever les pieds pour se déplacer en toute sécurité dans l'exposition. Nous déclinons toute responsabilité à cet égard. | |

Nous vous prions de respecter ce règlement de visite. En cas de non-respect, le Centre Albert Anker se réserve le droit d'appliquer des sanctions.

Nous vous remercions vivement de votre compréhension et de votre aide.

Le présent règlement de visite entre en vigueur le 7 juin 2024.

